

Délibération n°2025-02

Thème : FINANCES 1

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de février, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 février 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 19 Pouvoirs : 5 Suffrages exprimés : 24

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christian CHIAPELLA ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
M. Michel CHAPUIS donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa MARCEL donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à M. François PREVOST
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Christian CHIAPELLA

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ, Nadine CURNIER, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et L. 5211- 36 qui prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Préfecture
004-226400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 renforcent le cadre légal du DOB en précisant son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission s'y rapportant.

CONSIDERANT que le rapport de présentation du DOB doit notamment comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des recettes, des effectifs, une information sur la structure et la gestion de la dette et les engagements pluriannuels ;

CONSIDERANT que la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure dispose de 4 budgets : un budget principal, un budget annexe Immobilier d'Entreprise, un budget annexe Station de Lure et un budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

CONSIDERANT que le présent rapport fait l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour chacun des budgets.

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président
David GÉHANT



Acte publié le : 07 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

CCPFML

Débat d'Orientation Budgétaire

2025

1. PRÉAMBULE DOB – Généralités

2. ELEMENT DE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'international et l'Europe

La France

Les mesures pour les collectivités relatives au PLF 2025

3. SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS

Fiche d'identité de la CCPFML

Structure d'un budget local : les deux sections

Section de fonctionnement – RECETTES

Section de fonctionnement – DEPENSES

L'épargne brute

L'épargne nette

Les bases fiscales

Les taux d'imposition

Produits de la fiscalité directe locale en

Evolution de la DGF (part forfaitaire) 2024

Les résultats

4. PROJETS 2025 Projets budget principal et budgets annexes

5. LES ANNEXES

Annexe I : la dette

Annexe II : le personnel

6. DEBAT

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

DOB - Généralités

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception en préfecture : 07/03/2025

L'article 107 de la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Les communautés de communes de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants sont tenues de présenter un DOB dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le DOB porte sur le budget principal et sur les budgets annexes selon le principe d'unité budgétaire.

Objectifs du DOB :

- 1/ Informer sur la situation financière
- 2/ Débattre des orientations budgétaires de la collectivité

Le DOB n'a pas de caractère exécutoire et décisionnel et donne lieu à délibération attestant alors le respect de la loi. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du Budget primitif est illégale.

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB

Compte-rendu de séance et de publicité :

- Obligation de transmission entre communes et EPCI
- Publication en ligne sur le site internet de la collectivité

L'international et l'Europe

Source : Note de conjoncture INSEE – Décembre 2024

Synthèse internationale

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Au troisième trimestre 2024, l'activité a ponctuellement accéléré dans la zone euro (+0,4 % après +0,2 %), mais reste moins dynamique qu'aux États-Unis. À l'inverse, l'économie britannique a marqué le pas après l'embellie du premier semestre. Au sein de la zone euro, les rythmes de croissance continuent de diverger : la croissance espagnole ne faiblit pas, tandis que l'Allemagne et l'Italie sont à l'arrêt. En France enfin, l'activité a été ponctuellement dynamisée cet été par la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dans la plupart des pays avancés, les dépenses publiques et la consommation privée ont solidement progressé à l'été, soutenant l'activité. Les ménages profitent en effet de la désinflation et du rattrapage salarial et bénéficient d'un regain de pouvoir d'achat.

Les écarts de dynamisme entre la zone euro, le Royaume-Uni et les États-Unis se maintiendraient à l'horizon de prévision comme le suggère le climat des affaires issu des enquêtes de conjoncture. Portée par une impulsion budgétaire toujours expansionniste et une demande privée solide, l'économie américaine continuerait de progresser plus rapidement qu'en Europe.

Dans les économies avancées, l'épisode inflationniste est terminé. En septembre, l'inflation s'est établie sous la barre des 2 % au Royaume-Uni et dans la zone euro. Ce mouvement de désinflation a déclenché plusieurs baisses de taux de part et d'autre de l'Atlantique, qui se poursuivraient à l'horizon de prévision, sous l'hypothèse d'absence de mesures massives de relèvement des droits de douane. La situation est un peu différente au Royaume-Uni : en effet, l'inflation sous-jacente y est plus élevée et repartirait par ailleurs légèrement à la hausse au printemps 2025, en raison des hausses de cotisations patronales prévues par le gouvernement britannique.

En Chine enfin, l'inflation reste faible (+0,3 % en octobre) et les prix à la production sont toujours résolument orientés à la baisse (-2,9 % en octobre).

Cette désinflation continuerait de soutenir, dans les économies avancées, la consommation privée. Cette dernière serait, en outre, alimentée en France, en Allemagne et en Espagne par la baisse des taux d'épargne, qui se situent encore mi-2024 à des niveaux largement supérieurs à ceux de la décennie précédente.

La France

Source : Note de conjoncture INSEE – Décembre 2024

Au troisième trimestre 2024, l'activité a accéléré, portée par le soutien ponctuel, de l'ordre de 0,2 point de PIB, des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Conformément à la comptabilité nationale, les recettes de billetterie et de diffusion audiovisuelle ont été enregistrées comme une production de services au moment du déroulement des épreuves : ces deux effets comptables ont dopé la croissance de +0,3 point. L'impact sur l'activité a toutefois été amoindri par des effets d'éviction auprès des touristes habituels : en effet, la consommation des ménages sur le territoire en hébergement-restauration a fléchi cet été (-0,2 % par rapport au trimestre précédent), tout comme celle en services de transports (-0,4 %). Quant à la consommation sur le territoire en services récréatifs, cette dernière a certes progressé de 7,1 % mais, hors recettes de billetterie des JOP, elle s'est en réalité repliée. Des effets d'éviction sont donc venus amoindrir l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques sur la croissance française, de 0,1 point environ.

La demande intérieure a augmenté grâce à la progression de la consommation des ménages et au dynamisme sans faille de celle des administrations. Dans le même temps, la baisse de l'investissement s'est poursuivie, aussi bien de la part des entreprises que des ménages. Le commerce extérieur a légèrement pesé sur l'activité. Les importations ont reculé mais les exportations plus encore en particulier pour les produits manufacturés.

Au total, la croissance annuelle pour 2024 s'élèverait à +1,1 %, comme en 2023. L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste, à +0,5 %. Cette prévision demeure entourée d'incertitudes, notamment concernant la situation politique en France. Concernant l'impulsion budgétaire, la prévision s'appuie sur le vote d'une loi spéciale autorisant le Gouvernement à lever l'impôt sur la base des barèmes en vigueur et d'exécuter à l'identique le dernier exercice voté, c'est-à-dire celui de l'année 2024 (Loi spéciale adoptée à l'Assemblée nationale le 16 décembre 2024 et le 18 décembre 2024 par le Sénat).

Le contexte politique incertain est susceptible de modifier les comportements des acteurs économiques, en générant une forme d'attentisme chez les ménages comme les entreprises qui se prolonge depuis le début de l'été 2024. Sur le plan international, de nouvelles tensions géopolitiques et commerciales pourraient à nouveau menacer la croissance, notamment via une hausse des prix des énergies ou une détérioration du commerce mondial, si les États-Unis s'engagent rapidement dans une politique de hausse des tarifs douaniers.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Reçu de l'administration le 20/02/2025

Loi de Finances 2025 – Les mesures pour les collectivités

Projet de loi de finances (PLF) pour 2025 : non voté lors de l'élaboration de ce DOB

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Voici quelques informations connues à ce jour

Le montant transféré de TVA aux collectivités sera maintenu en 2025 à son niveau 2024. L'Etat gèle sa dynamique et escompte une économie de 1,2 Md€.

Baisse du taux de **FCTVA**, à partir du 1^{er} janvier 2025, son taux passera de 16,404 % à 14,85 % et supprime le remboursement au titre des dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux et des prestations relevant de l'informatique en nuage.

Dotations : Dans le premier projet de loi de finances, le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 restait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devaient augmenter de 140 M€ et 150 M€. Au détriment donc de la dotation forfaitaire.

La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€ (comme en 2024). Cette hausse était financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation.

Les financements de l'Etat porteront prioritairement en 2025 sur les projets qui s'inscrivent dans la transition écologique et la lutte contre les effets du changement climatique, en particulier sur les thématiques suivantes :

- La modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement
- La rénovation énergétique des bâtiments publics
- Les projets concourant au tri à la source et à la valorisation des déchets
- Sur la sécurité : modernisation des centres d'incendie et de secours, actions de prévention des risques naturels et des feux de forêt
- Sur l'offre de service public, notamment de lieux d'accueil de la petite enfance

Source : Note de la préfecture des AHP du 4 décembre 2024

Perspectives 2025 – Autres points

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception en préfecture : 10/03/2025

Bases fiscales : le 29 novembre dernier, l'INSEE a publié son estimation provisoire de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH). Cet indice augmenterait sur un an de **1,70 %**, ce qui marque un recul important de l'inflation. L'IPCH détermine la revalorisation forfaitaire des bases locatives. Depuis 2018, la valeur locative cadastrale des locaux d'habitation est revalorisée chaque année en fonction de l'évolution de l'IPCH constatée de novembre à novembre. La valeur locative cadastrale représente l'assiette du calcul de la taxe d'habitation, d'une partie de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reval.	1,20%	2,20%	1,20%	2,00%	3,40%	7,10%	3,90%	1,70%

CFU compte financier unique

Les collectivités doivent mettre en place d'ici 2027 le compte financier unique. En se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

La CCPFML engagera en 2025 la mise en place du CFU.

Fiche d'identité de la CCPFML

Régime fiscal : Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Le régime fiscal de FPU signifie que la communauté de communes est substituée aux communes dans la perception de tous les impôts économiques créés ou transférés par la loi de finances pour 2010 en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle.

Taux unique appliqué à l'ensemble du territoire communautaire quel que soit le lieu d'implantation de l'entreprise.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Population 2024

Population INSEE : 10 181

Population DGF : 11 682

Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 2024

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements. Il constitue un indicateur de la part des compétences exercées au niveau du groupement.

Le principe est simple : plus les communes auront transféré de pouvoir fiscal au groupement, plus on supposera qu'elles lui auront également transféré des compétences. Dès lors, plus les communes auront « joué le jeu » de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

CIF CCPFML : 37,3991 %

Potentiel fiscal 2024

C'est un indicateur de la richesse fiscale de la commune. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes

Potentiel fiscal : 268,7196 € /pop DGF

LA STRUCTURE D'UN BUDGET LOCAL – LES DEUX SECTIONS

Présentation des comptes en **deux sections** :

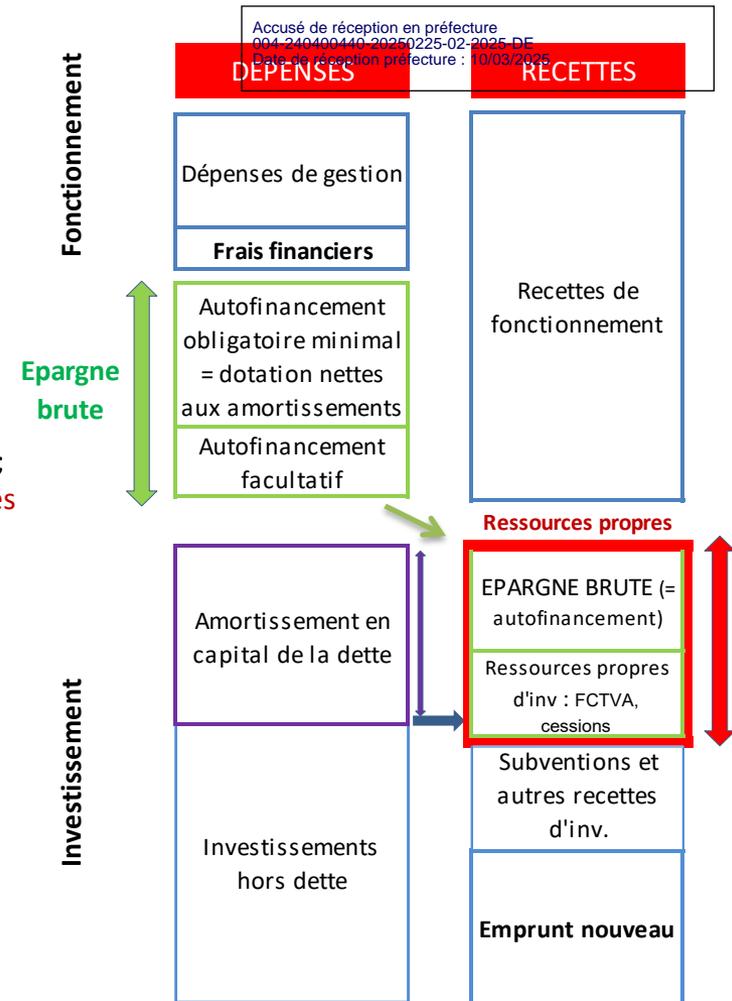
- ◆ Fonctionnement : mouvements courants ;
- ◆ Investissement : incluant le flux du capital des emprunts

Règles d'équilibre budgétaire :

- ◆ La section de fonctionnement ne peut être déséquilibrée (en déficit) ;
- ◆ L'amortissement en capital de la dette doit être couvert par **des ressources propres hors emprunts et subventions**

Concept central **d'épargne brute**, témoin :

- ◆ De l'aisance de la section de fonctionnement
- ◆ de la capacité à investir et se désendetter, avec un effet levier de 1 à 10 (voire 15)



Section de fonctionnement – RECETTES - Budget principal

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
01240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

<i>Recettes</i>	2021	2022	2023	2024	Variation absolue 2023/2024	Variation relative 2023/2024
Ressources fiscales	4 860 011 €	5 062 681 €	5 382 057 €	5 563 678 €	181 621 €	3,37%
Dotations et participations	744 922 €	815 903 €	1 005 430 €	1 102 781 €	97 351 €	9,68%
Ventes et autres produits courants non financiers	326 940 €	483 725 €	567 615 €	434 802 €	-132 813 €	-23,40%
Atténuations de charges	1 822 €	20 664 €	37 185 €	9 149 €	-28 036 €	-75,40%
Produits réels financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Produits réels exceptionnels	5 828 €	86 955 €	0 €	0 €	0 €	

Total des recettes réelles	5 939 524 €	6 469 929 €	6 992 287 €	7 110 410 €
----------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

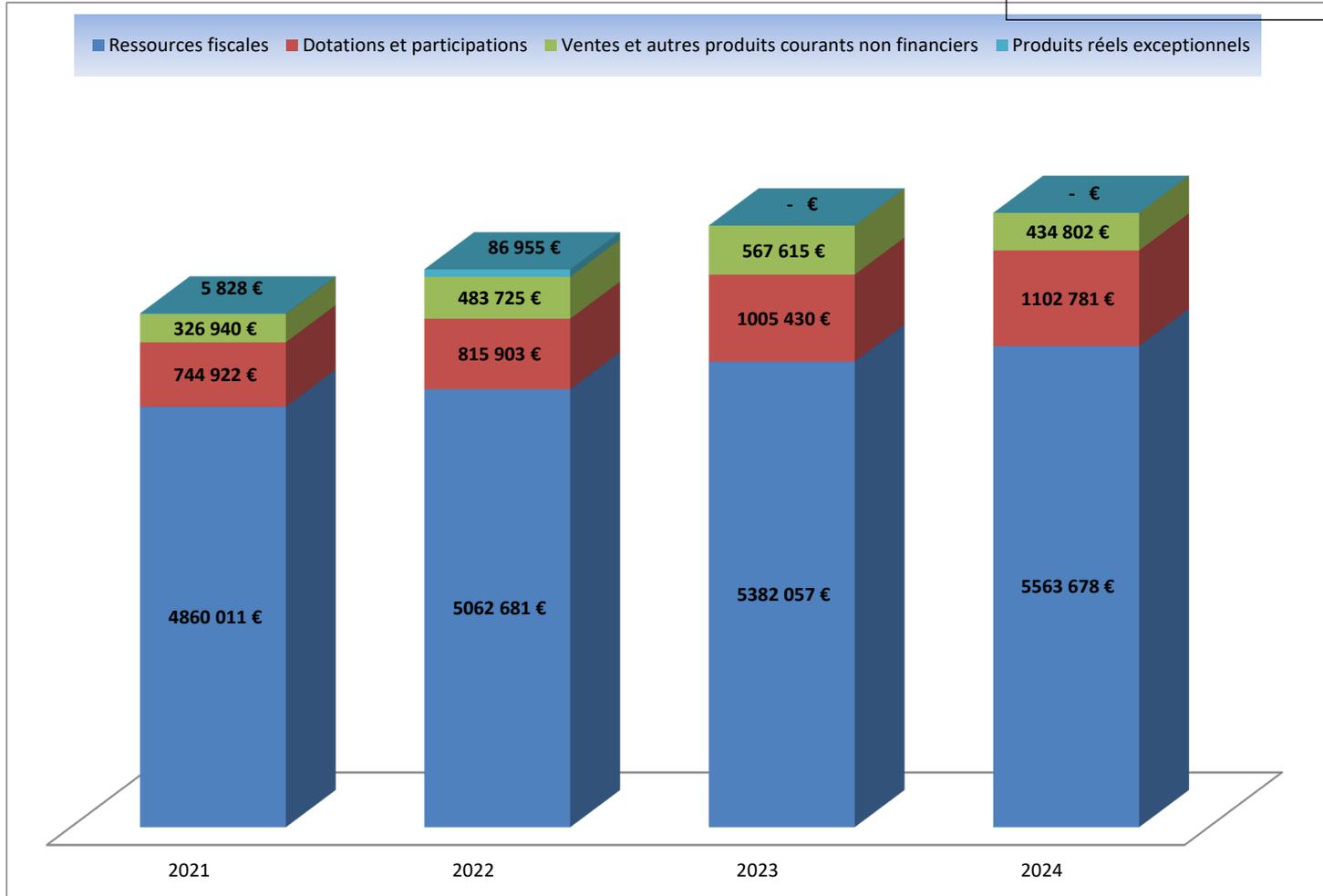
<i>Recettes par habitant (en €/hab)</i>	2021	2022	2023	2024
Ressources fiscales	481	497	528	546
Dotations et participations	74	80	99	108
Ventes et autres produits courants non financiers	32	48	56	43
Atténuations de charges	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	1	9	0	0

<i>Population</i>	10 109	10 180	10 184	10 181
-------------------	--------	--------	--------	--------

Section de fonctionnement – RECETTES – Budget principal

Structure et évolution des recettes de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
 N°10400440-20250225-02-2025-DE
 Date de réception préfecture : 10/03/2025



Section de fonctionnement – DEPENSES – Budget principal

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Notifié de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Dépenses	2021	2022	2023	2024	Variation	Variation
					absolue 2023/2024	relative 2023/2024
Charges à caractère général	1 406 865 €	1 536 138 €	1 545 368 €	1 399 439 €	-145 930 €	-9,44%
Charges de personnel, frais assimilés	1 288 380 €	1 704 432 €	1 812 636 €	1 872 906 €	60 270 €	3,33%
Atténuations de produits	1 015 779 €	1 038 586 €	1 024 880 €	1 148 644 €	123 763 €	12,08%
Charges de gestion courante	1 474 077 €	1 587 883 €	1 730 347 €	1 659 081 €	-71 266 €	-4,12%
Charges réelles financières	328 €	334 €	0 €	86 852 €	86 852 €	
Charges réelles exceptionnelles	16 218 €	23 224 €	493 €	0 €	-493 €	-100,00%
Dotations aux dépréciations et aux provisions			730 €	0 €	-730 €	

Total dépenses réelles	5 201 646 €	5 890 598 €	6 114 455 €	6 166 922 €
------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

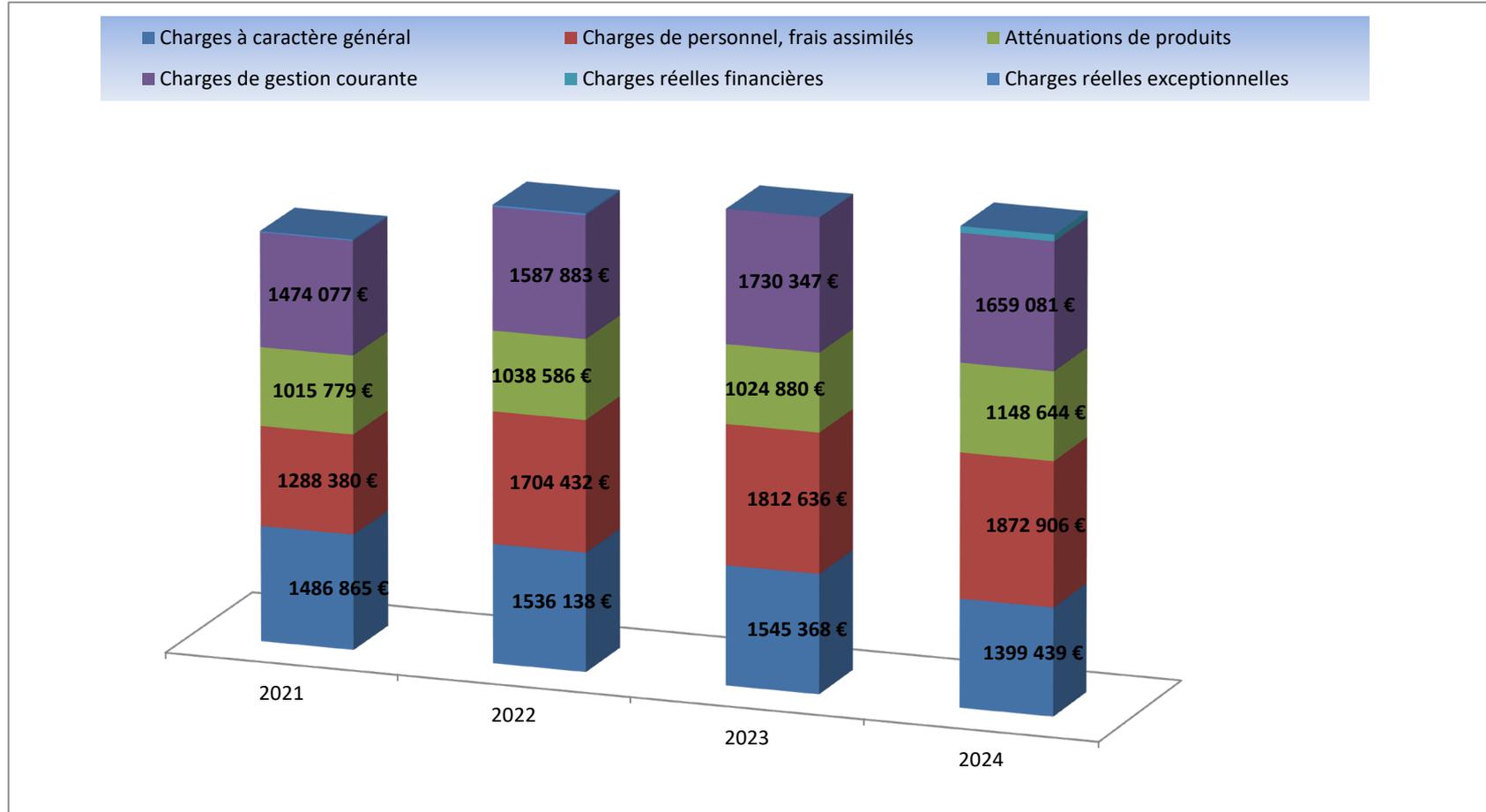
Dépenses par habitant (en €/hab)	2021	2022	2023	2024
Charges à caractère général	139	151	152	137
Charges de personnel, frais assimilés	127	167	178	184
Atténuations de produits	100	102	101	113
Charges de gestion courante	146	156	170	163
Charges réelles financières	0	0	0	9
Charges réelles exceptionnelles	2	2	0	0
Dotations aux provisions et dépréciations			0	0

Population	10 109	10 180	10 184	10 181
------------	--------	--------	--------	--------

Section de fonctionnement – DEPENSES – Budget principal

Structure et évolution des dépenses de fonctionnement

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20250225-02-2025-DE
 Date de réception préfecture : 10/03/2025



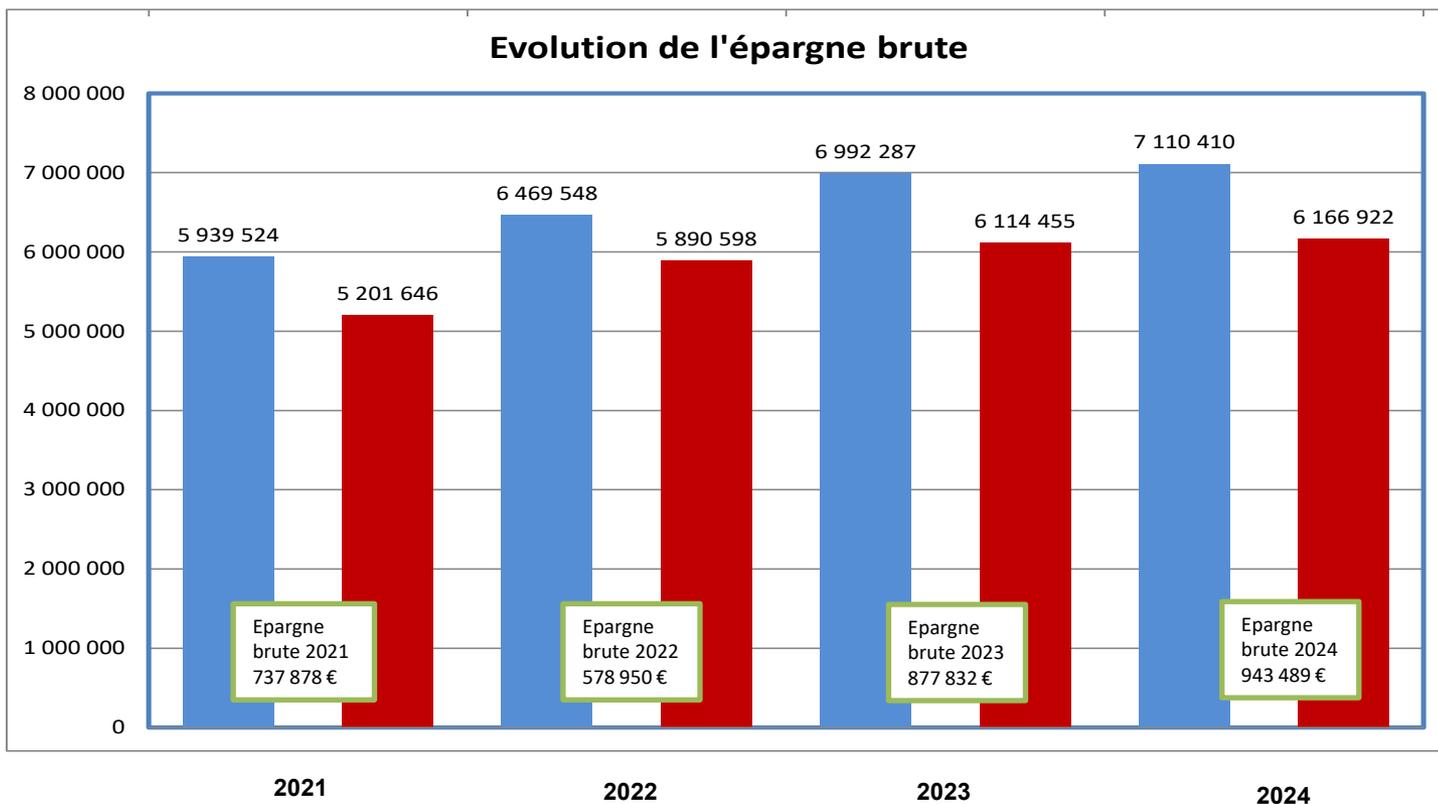
Épargne brute – budget principal

L'épargne brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Accusé de réception en préfecture
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Elle est calculée par la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement.

L'épargne brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



En euros

Epargne nette

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

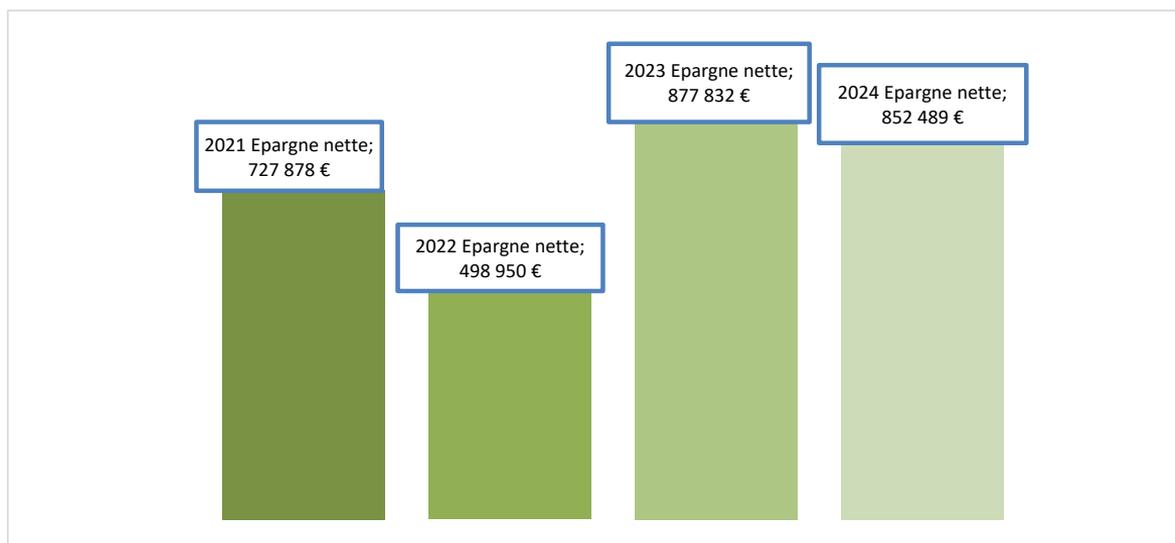
L'épargne nette est une des composantes du financement disponible.

L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice par exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Emprunt en 2019 : 100 000 € - Remboursement en 2020 des premières annuités – annuités constantes - pour un montant de capital de 10 000 € - remboursement en 2021 pour un montant de 10 000 € - solde en 2022 de l'emprunt pour un montant de 80 000 €

Emprunt en 2023 : 1 820 000 € - Remboursement en 2024 pour un montant de 91 000 €

2021	Epargne nette	727 878 €
2022	Epargne nette	498 950 €
2023	Epargne nette	877 832 €
2024	Epargne nette	852 489 €



Les dépenses d'investissement – budget principal

Structure et évolution des dépenses d'investissement

Document réception en préfecture
10044010440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

	2021	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles	800 €	45 852 €	149 576 €	78 222 €
Subventions d'équipement versées	47 660 €	114 384 €	307 282 €	620 146 €
Immobilisations corporelles	190 991 €	162 682 €	2 568 706 €	2 261 698 €
Immobilisations en cours			1 462 994 €	1 818 072 €
Opérations patrimoniales	576 €			
Emprunts et dettes assimilées	10 000 €	80 000 €		91 000 €
	250 027 €	402 918 €	4 488 559 €	4 869 138 €

Immobilisations incorporelles :

- Etude de faisabilité et accompagnement transfert des compétences AEP – EU

Immobilisations corporelles :

- Autres agencements et aménagements : 141 803 €
- Installations de voirie : 56 278 €
- Installation LED : 194 800 €
- Système d'osmose décharge : 24 120 €
- Livres – CD pour le RLP et la médiathèque : 30 264 €
- Informatique + téléphonie + mobiliers : 37 522 €
- Aménagement déchetteries : 19 042 €
- Achats des conteneurs de la nouvelle collecte des OM : 1 672 305 €
- Appareils médicaux + aménagement du CSNP : 75 464 €
- Travaux bâtiments/aménagement : 6 980 €

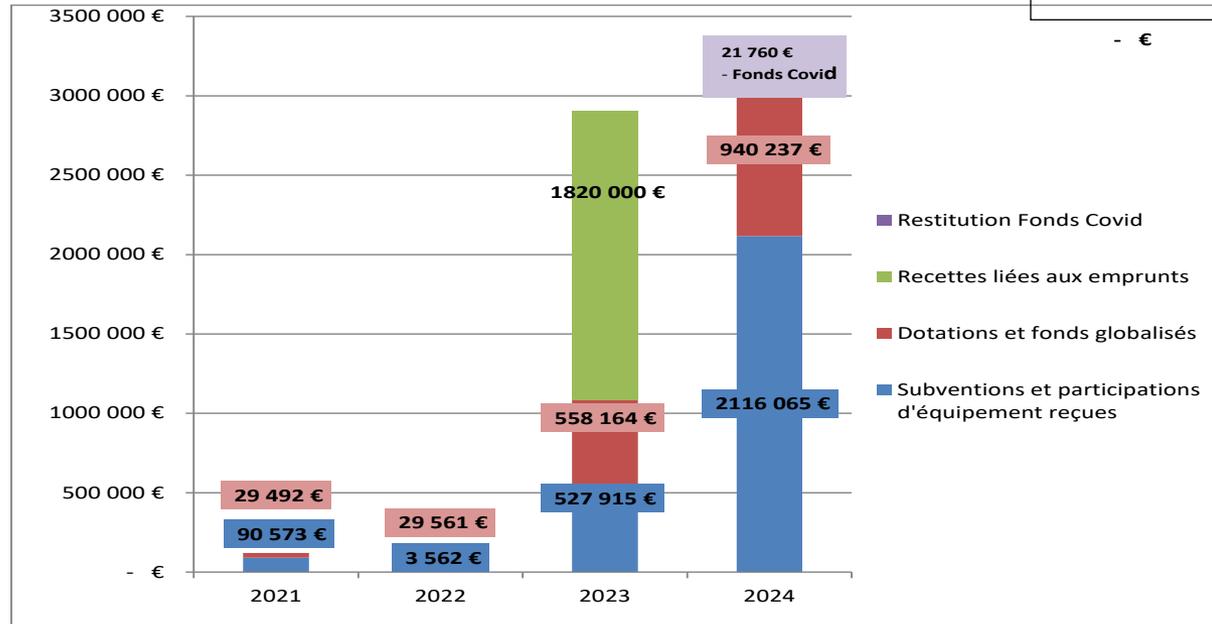
Immobilisations en cours :

- Travaux du centre médical et paramédical : 1 505 382 €
- Construction de deux courts de tennis : 199 185 €
- Travaux d'enfouissement des conteneurs : 103 097 €

Les recettes d'investissement – budget principal

Évolution des principales recettes d'investissement

Accusé de réception en préfecture
 240400440-20250225-02-2025-DE
 Date de réception préfecture : 10/03/2025



Dotations 2024 : versement du FCTVA : 939 980 € - Excédent de fonctionnement de 2023 : 257 €

Subventions 2024:

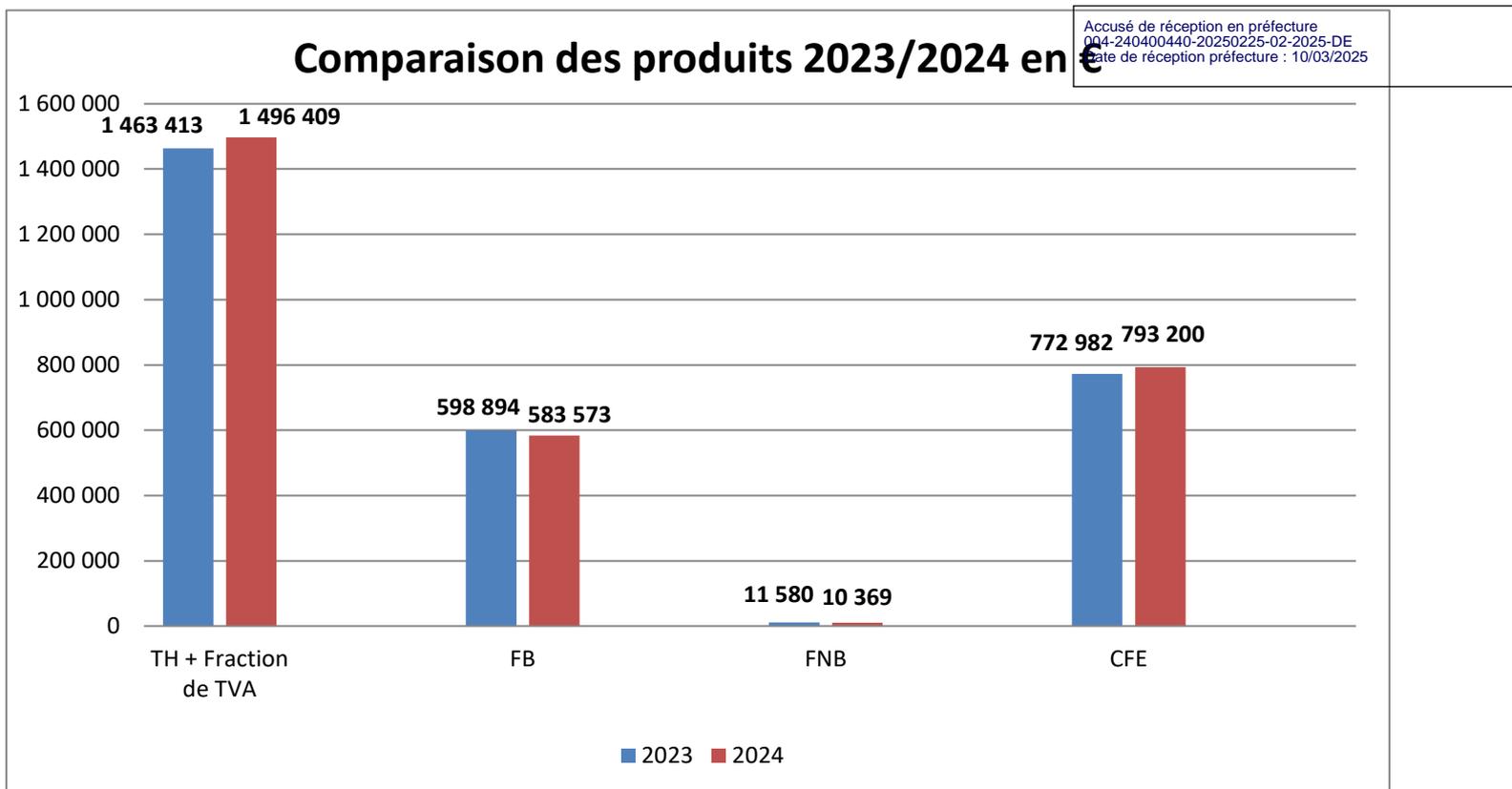
Région SUD : 1 585 407 € versées : solde phase 1 des collectes de déchets, deux versements d'acompte pour la phase 2; solde dossier optimisation de l'éclairage public, financement matériel médical du CSNP; terrain du CSNP.

Etat : 63 317 € - solde éclairage public et versement d'une avance pour la création de deux terrains de tennis

CD04 : 307 209 € - acquisition du matériel de pré-collecte phase 1 – financement appareil de radiologie du CSNP – financement de la MO création cuisine centrale.

Autres financeurs : ANAH et la BDT dans le cadre de l'étude de l'OPAH – CITEO – ANS (TENNIS)

Les produits fiscaux



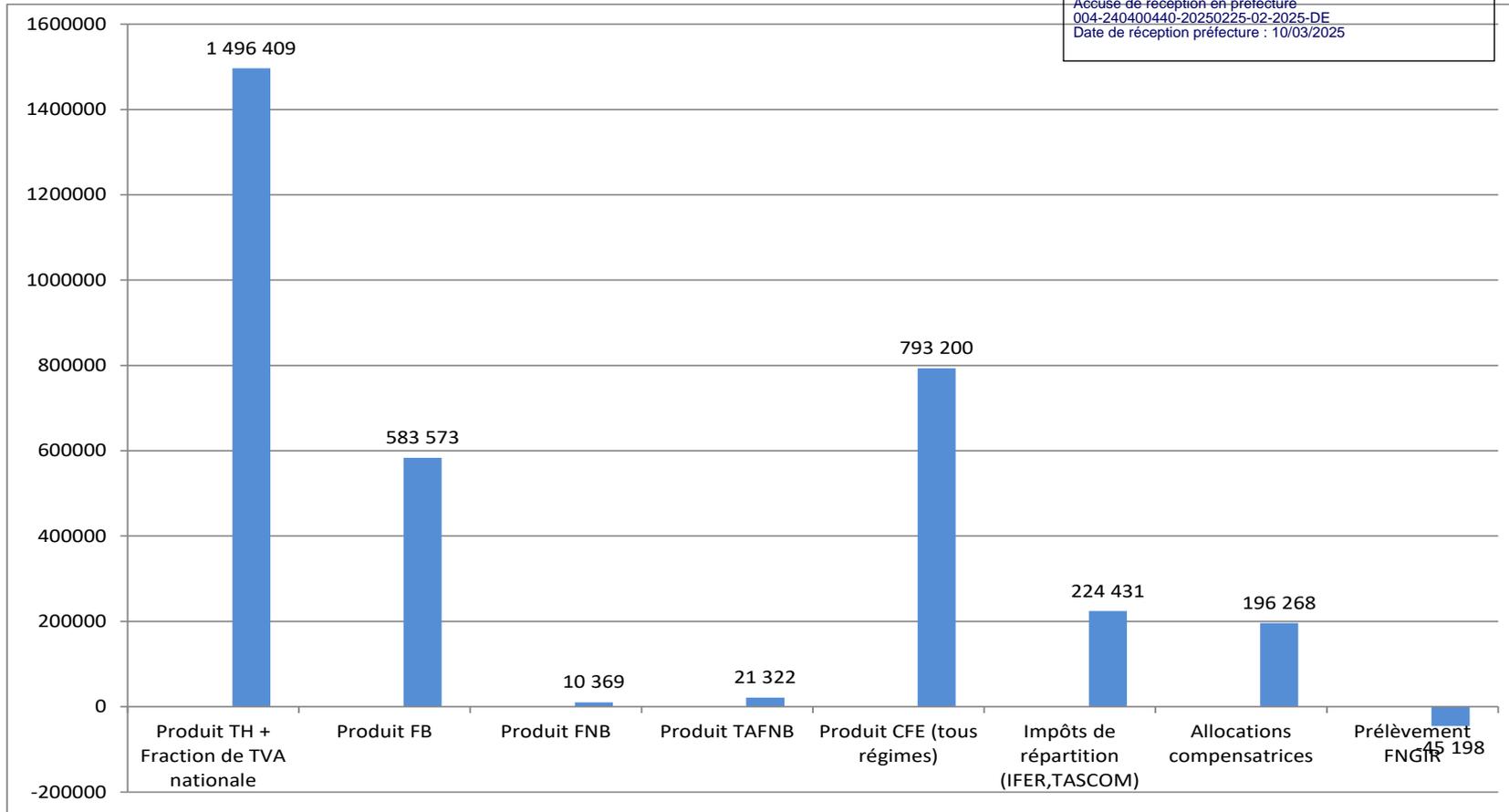
Les données de 2023 proviennent de la valorisation financière transmise par les services fiscaux en juin 2024.

Les données de 2024 sont basées sur l'état 1259 (bases d'imposition prévisionnelles). La répartition définitive sera connue en 2025.

Maintien des taux en 2024	TH	FB	FNB	CFE
2023	6,11%	3,95%	2,66%	33,97%
2024	6,11%	3,95%	2,66%	33,97%

Produits de la fiscalité directe locale en 2024

Structure des produits de fiscalité locale en 2024



Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20250225-02-2025-DE
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Les recettes sont issues :

- 1) Du produit des bases par les taux votés : TH,FB,FNB,CFE
- 2) Des impôts locaux dits de répartition (IFER, TASCUM)
- 3) Des mécanismes de garanties des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la TP (DCRTP, FNGIR)
- 4) Fraction de TVA nationale pour compenser la perte de la TH

Evolution de la DGF (part forfaitaire)

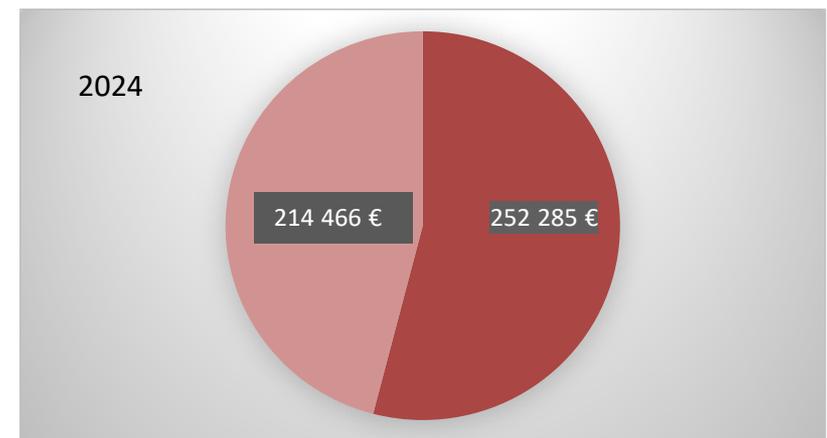
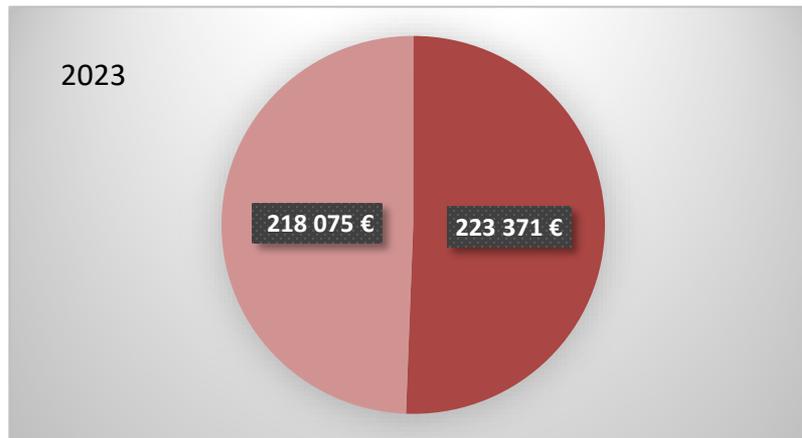
Année	DGF CCPFML	CIF	CIF moyen EPCI
2018	56 502 €	30,9899	36,6753
2019	63 245 €	31,3140	37,2909
2020	69 987 €	31,2818	
2021	77 185 €	37,6975	
2022	85 496 €	37,4443	38,957
2023	223 371 €	37,7621	39,7788
2024	252 285 €	37,3991	39,8328

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Pour les groupements à fiscalité propre, la **DGF** se structure autour de deux composantes :

1. **une dotation d'intercommunalité** calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal.
2. **une dotation de compensation** : dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires » et de la compensation des baisses de DCTP*

*Dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP)



 DGF : Total des dotations d'intercommunalité

 DGF : Total des dotations de compensation

Les résultats

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Ainsi, si la collectivité vote le compte administratif avant le budget primitif, les résultats seront intégrés au budget primitif.

Si la collectivité vote le compte administratif après le budget primitif, la collectivité devra adopter un budget supplémentaire pour intégrer les résultats.

La CCPFML fait une reprise anticipée des résultats au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 16/03/2025

Résultats de 2020 à 2024 Budget principal

	Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Incorporation résultat budget annexe clôturé	Résultat cumulé
2020	Fonctionnement	5 674 401 €	5 835 944 €	161 544 €	490 607 €			652 151 €
2021	Fonctionnement	5 803 556 €	6 259 713 €	456 158 €	652 151 €			1 108 308 €
2022	Fonctionnement	6 524 751 €	6 801 925 €	277 173,83 €	1 108 308 €	259 729 €		1 125 753 €
2023	Fonctionnement	6 757 300 €	7 323 779 €	566 479,13 €	1 125 753 €			1 692 232 €
2024	Fonctionnement	7 160 481 €	7 471 209 €	310 727,71 €	1 692 232 €	257 €		2 002 703 €

	Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Incorporation résultat budget annexe clôturé	Résultat cumulé
2020	Investissement	573 805 €	1 230 511 €	656 706 €	601 192 €		1 257 898 €
2021	Investissement	570 217 €	723 066 €	152 850 €	1 257 898 €		1 410 748 €
2022	Investissement	734 913 €	676 910 €	-58 004 €	1 410 748 €		1 352 744 €
2023	Investissement	4 820 051 €	3 548 924 €	-1 271 127 €	1 352 744 €		81 617 €
2024	Investissement	5 264 270 €	4 106 408 €	-1 157 862 €	81 617 €		-1 076 245 €

RAR Dépenses : 1 190 366,90 €

RAR Recettes : 1 825 334,53 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 : + 634 967,63 €

Les résultats

Budget annexe Station de Lure

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

	Budget annexe Station de Lure	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2020	Fonctionnement	32 145 €	37 522 €	5 376 €	9 724 €		15 100 €
2021	Fonctionnement	21 548 €	10 309 €	-11 238 €	15 100 €		3 863 €
2022	Fonctionnement	21 433 €	20 252 €	-1 182 €	3 863 €		2 681 €
2023	Fonctionnement	16 549 €	16 750 €	201 €	2 681 €		2 882 €
2024	Fonctionnement	10 734 €	8 750 €	-1 984 €	2 882 €		898 €

	Budget annexe Station de Lure	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2020	Investissement	10 831 €	16 617 €	5 786 €	6 482 €	12 268 €
2021	Investissement	4 250 €	15 917 €	11 667 €	12 268 €	23 935 €
2022	Investissement	5 443 €	13 989 €	8 546 €	23 935 €	32 481 €
2023	Investissement	4 250 €	14 227 €	9 977 €	32 481 €	42 458 €
2024	Investissement	4 250 €	10 410 €	6 160 €	42 458 €	48 618 €

Les résultats

Budget annexe Spanc

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

	Budget annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2020	Fonctionnement	12 540 €	12 500 €	-40 €	533 €		493 €
2021	Fonctionnement	12 049 €	16 270 €	4 221 €	493 €		4 714 €
2022	Fonctionnement	13 665 €	11 790 €	-1 875 €	4 714 €		2 839 €
2023	Fonctionnement	9 025 €	8 620 €	-405 €	2 839 €		2 434 €
2024	Fonctionnement	18 241 €	10 430 €	-7 811 €	2 434 €		-5 377 €

	Budget annexe SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2020	Investissement	0 €	1 122 €	1 122 €	21 109 €	22 231 €
2021	Investissement	6 000 €	6 402 €	402 €	22 231 €	22 633 €
2022	Investissement	1 372 €	482 €	-890 €	22 633 €	21 743 €
2023	Investissement	0 €	274 €	274 €	21 743 €	22 018 €
2024	Investissement	18 800 €	274 €	-18 526 €	22 018 €	3 492 €

Les résultats

Budget annexe Immobilier d'entreprise

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

	Budget annexe Immobilier Entreprise	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Part affectée à l'investissement	Résultat cumulé
2020	Fonctionnement	294 930 €	325 889 €	30 959 €	153 859 €		184 818 €
2021	Fonctionnement	323 889 €	321 150 €	-2 739 €	184 818 €	112 898 €	69 181 €
2022	Fonctionnement	316 612 €	316 507 €	-105 €	69 181 €		69 076 €
2023	Fonctionnement	232 171 €	298 890 €	66 719 €	69 076 €		135 795 €
2024	Fonctionnement	249 209 €	348 628 €	99 419 €	135 795 €		235 214 €

	Budget annexe Immobilier Entreprise	Dépenses	Recettes	Résultat de l'année	Report résultat N-1	Résultat cumulé
2020	Investissement	383 693 €	247 390 €	-136 303 €	565 068 €	428 765 €
2021	Investissement	410 120 €	231 436 €	-178 684 €	428 765 €	250 081 €
2022	Investissement	779 817 €	560 621 €	-219 195 €	250 081 €	30 886 €
2023	Investissement	307 933 €	150 224 €	-157 710 €	30 886 €	-126 824 €
2024	Investissement	222 017 €	502 744 €	280 727 €	-126 824 €	153 904 €

RAR Dépenses : 147 369,39 €

RAR Recettes : 25 000 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 : - 122 369,39 €

Projets budget principal et budgets annexes

1/ Les projets d'investissement en 2024 terminés

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Mise en place du Plan d'Aide pour nos Communes et Territoires (PACTE)

Pour l'exercice 2024 : 14 dossiers ont été approuvés pour un montant total d'aides de 505 261,21 €

Pour 2025 : 15 dossiers déposés à ce jour pour un montant de 831 510 €

Service Public de Gestion des Déchets : optimisation de la collecte des déchets

Matériel de pré-collecte phase 2 : Colonnes de Forcalquier. Les travaux se sont achevés en début d'année 2024. La nouvelle collecte est opérationnelle sur l'ensemble de l'intercommunalité.

Eclairage public LED

La communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure s'était engagée dans une opération de sobriété énergétique au bénéfice de ses communes par une modification technologique du réseau d'éclairage public du territoire. Dix communes du territoire ont été équipées de ces nouvelles lampes en 2023. Cet investissement s'est terminé début 2024 avec les communes de Forcalquier et de St Etienne-Les-Orgues.

Structure d'accueil médical et paramédical

Le Centre de soins non programmé, Paul NALIN a été inauguré le 20 juin 2024

Partenaires financiers : Europe – FEDER volet rural : 851 106 € (46,23%)

Région Sud – Nos territoires d'abord : 621 755 € (33,77 %)

Projets budget principal et budgets annexes

2 / Les projets d'investissement de 2024 en cours d'achèvement sur 2025

Accusé de réception en préfecture
004-20/00110-20250225-02-2025-DE
Date de dépôt en préfecture : 10/03/2025

Création d'un Tiers lieu au Grand Carré

Aménagement du Grand Carré : équipements pépinières d'entreprises + tiers lieu.

Ouverture du Tiers lieu : **mars 2025**

Tourisme

➤ **Montagne de Lure** : Lancement de l'aménagement et des travaux de requalification de la station de Lure en site d'accueil toutes saisons.

♦ Espace valléen Luberon Lure – Création d'un pôle ludique autour du VTT et de la découverte de la nature sur la station de Lure.

Budget prévisionnel 80 989 € HT

Partenaires financiers : Etat Fnadt CIMA 32 396 € (40%) Région Paca 32 396 €(40%)

♦ Aménagements et travaux de requalification de la station de Lure en site d'accueil toutes saisons

Budget prévisionnel 318 776 € HT

Partenaires financiers : Etat Fonds AMI 127 510 € (40%) Région Paca 127 510 €(40%)

Infrastructure sportive

➤ **Tennis** : construction de deux terrains de tennis

Budget prévisionnel : 282 000 € HT

Partenaires financiers : CD 04 56 400 € (20%) - Agence Nationale du Sport : 84 600 € (30%) – Etat –DETR
75 916 € (27%)

Livraison en mars 2025

Projets budget principal et budgets annexes

OPAH – les chiffres : 100 000 € d'aides directes sur 5 ans

OPAH : suivi, animation OPAH-RU (ingénierie)

- Le marché de prestations intellectuelles a été lancé en 2024
- Le démarrage de l'OPAH a été effectif en juin 2024
- Estimation pour 2025 des frais de fonctionnement : 113 672 €

OPAH : aides directes aux administrés (subvention pour les travaux de la CCPFML)

- Montant prévisionnel à provisionner : 49 340 €
- Avance de la CCPFML pour les aides accordées par la Région : 24 198 € (opérations pour compte de tiers)

La mobilité dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, SLOM, Contrat Opérationnel de Mobilité

- Equipement des communes : installations d'arceaux de stationnements, de bornes de recharges électriques, abri collectif sécurisé
Budget prévisionnel : 90 000 € HT – Financier ANCT dans le cadre d'appel à manifestation d'intérêt Avenir Montagnes Mobilités et le Conseil Départemental 04.
- Renouvellement de l'opération « Ma prime vélo » + programmation 1ère édition « Mai à vélo »
- Mise en place du TAD

Infrastructure sportive

➤ Rénovation stade de foot Alain Prieur

Budget prévisionnel : 815 000 € HT

Financeurs : Etat DETR 24 % – CD 04 6% – Région PACA 50 %

Petite enfance

Lancement d'un questionnaire sur les modes de garde des enfants de moins de 3 ans pour un projet d'une structure d'accueil petite enfance à Saint-Etienne-Les-Orgues

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Annexe I : La dette

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Budget Principal :

Emprunt 2023 : 1 820 000 € - Durée 20 ans – Taux 4,58 %

Capital restant dû au 1/1/2025 = 1 729 000 €

Fin de la dette au 07/12/2043

Budget annexe Immobilier d'Entreprise :

Emprunt de 2014 : 400 000 € – Durée 15 ans – Taux 3,68%

Capital restant dû au 1/1/2025 = 106 666,52 €

Fin de la dette au 01/10/2028

Emprunt de 2019 : 890 000 € - Durée 20 ans – Taux 0,82%

Capital restant dû au 1/1/2025 = 667 500€

Fin de la dette au 09/12/2039

Budgets annexes Station de Lure et SPANC : pas d'emprunt

Annexe I I : Le personnel

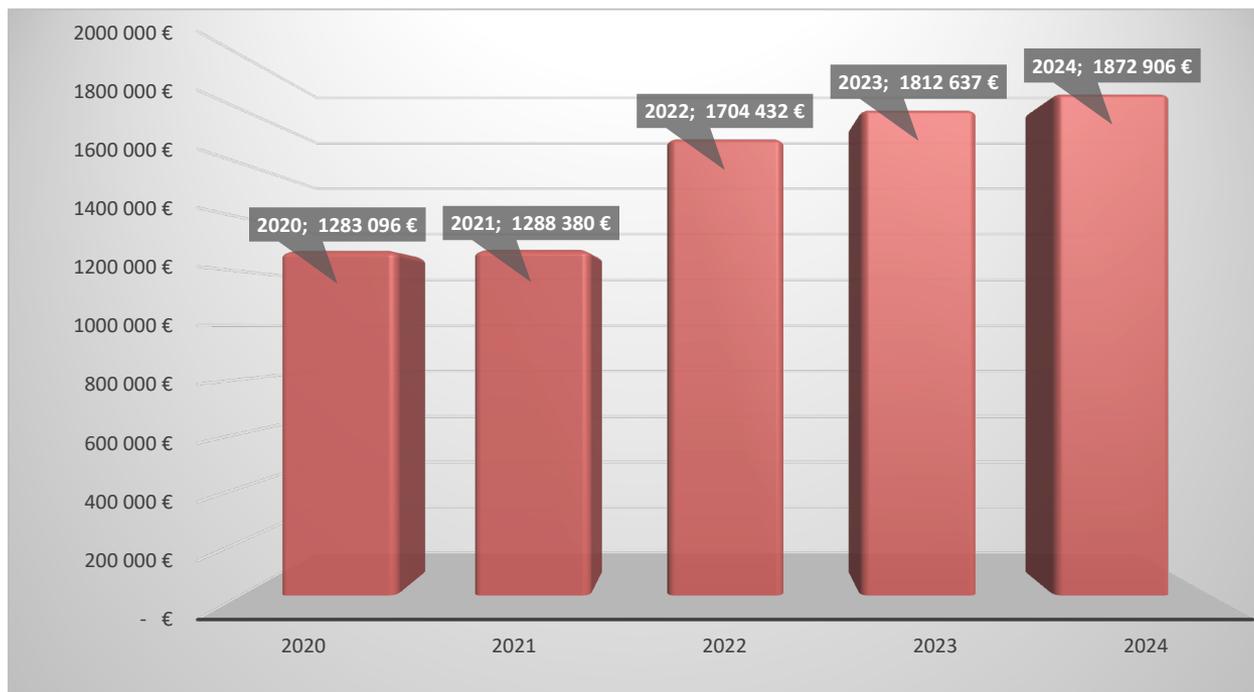
Evolution de la masse salariale

Accusé de réception en préfecture
 004-240400440-20250225-02-2025-DE
 Date de réception préfecture : 10/03/2025

Total du chapitre 012	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de personnel	1 283 096 €	1 288 380 €	1 704 432 €	1 812 637 €	1 872 906 €

Au chapitre 012 , charges de personnel et frais assimilés, figure :

- Salaires bruts + charges patronales (titulaires + contractuels)
- Autre personnel extérieur (Mise à disposition)
- Cotisations pour assurance du personnel titulaire : CIGAC (arrêts maladie)
- Cotisations au CDG
- Médecine du travail, pharmacie



Annexe I I : Le personnel

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Répartition titulaires / contractuels

	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires - salaires	366 399 €	437 883 €	602 597 €	686 563 €	689 611 €
Contractuels - salaires	578 448 €	506 511 €	644 631 €	671 924 €	666 839 €
Apprentis				2 930 €	8 559 €
Charges patronales	308 441 €	320 732 €	405 687 €	420 652 €	454 794 €
Cotisations CNFPT (formation)	18 626 €	19 952 €	26 086 €	28 347 €	28 346 €
<i>Total des dépenses de personnel</i>	1 271 915 €	1 285 078 €	1 679 001 €	1 810 416 €	1 848 149 €

Dans ce tableau figure les salaires bruts des titulaires, contractuels et apprentis, les charges patronales et la cotisation au CNFPT pour la formation des agents (titulaires et contractuels)

Annexe I I : Le personnel

Structure des effectifs au 31 12 2024

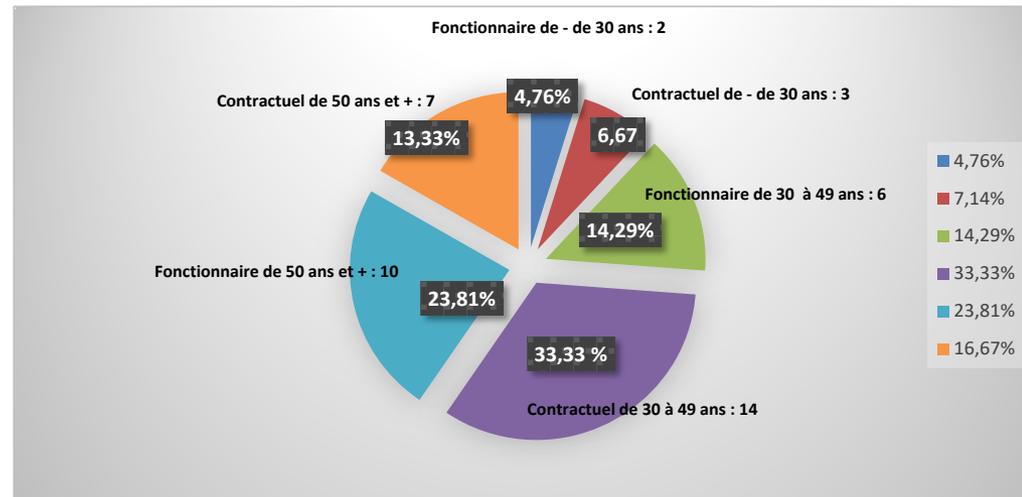
Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

	catégories						Total	
	A		B		C			
	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP	En nombre	En ETP
Titulaires	5	4,17	2	1,8	11	10,31	18	16,28
contractuels sur emploi permanent	6	6	7	7	10	10	23	23,00
Apprenti							1	1,00
Non permanents (remplaçants et accroissement)					5	1,43	5	1,43
Non permanents (collaborateur cabinet)					1	1,00	1	1,00
							48	42,71

Pyramide des âges en 2024 – agents permanents

Fonctionnaire de - de 30 ans	2	4,76%
Contractuel de - de 30 ans	3	7,14%
Fonctionnaire de 30 à 49 ans	6	14,29%
Contractuel de 30 à 49 ans	14	33,33%
Fonctionnaire de 50 ans et +	10	23,81%
Contractuel de 50 ans et +	7	16,67%
	42	

1 agent est affecté au budget annexe SPANC



Annexe I I : Le personnel

Durée de travail

La durée annuelle effective de travail est de 1607 heures.

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Formation

En 2024, 10 agents ont suivi des formations dans le cadre de la formation continue.

- Social :
 - Service RPE : 1 agent
 - La rupture de contrat – hors CNFPT – webinaire organisé par TPMA Formation
- Technique :
 - FCO transport de marchandises – hors CNFPT – 1 agent
 - CACES GRUE avec télécommande – hors CNFPT – 1 agent
 - Permis C avec Eco conduite + code – hors CNFPT – 1 agent
- Marchés publics :
 - Exécution administrative et financière des marchés publics – formation CNFPT – 2 agents
 - Les procédures d'accords-cadres pour la commande publique – formation CNFPT – 1 agent
 - La prévention et la gestion du contentieux de la commande publique – formation CNFPT – 1 agent
 - Les marchés en procédure adaptée – formation CNFPT – 1 agent
- Urbanisme :
 - Point sur la réglementation : les fondamentaux de la publicité et des enseignes – formation CNFPT – 2 agents
- Finances :
 - Prospective financière – Webinaire ADGCF – 1 agent
 - Taxe d'aménagement – Webinaire ADGCF – 1 agent
 - Meublés de tourisme : point sur la nouvelle loi – webinaire – 1 agent

Le débat continue

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20250225-02-2025-DE
Date de réception préfecture : 10/03/2025

